

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 décembre 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

---

**Ouverture de la séance et vérification du quorum**

**13-12-02-3374 Il est proposé par Monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par Monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 20h00.

Adopté

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de novembre 2013 :
    - Service des incendies;
    - Épuration des eaux usées;
    - Traitement de l'eau potable;
    - Travaux publics et infrastructures;
    - Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 25 novembre 2013;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 25 novembre 2013;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 25 novembre 2013;
  - 5. Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal;  
(*En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*)
- D) Période d'information du maire;
  - 1. ;
- E) Période de questions du public;

## **10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013;

## **20. – CONTRATS**

- 20.1 Vente de deux véhicules d'incendie usagés;
- 20.2 Offre d'achat de Muslim Welfare Association pour le lot vacant numéro 19A-63;
- 20.3 Achat d'uniformes civils pour les pompiers du département du Service des incendies de la Ville;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon – Quotes-parts 2014;
- 30.2 Demande d'une contribution financière de l'Association du Hockey mineur de Huntingdon – Saison 2013;
- 30.3 Demande d'une contribution financière du Club de patinage artistique de Huntingdon – Saison 2013;
- 30.4 Demande d'engagement du MAMROT en rapport au contrat de diversification et de développement économique avec la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- 30.5 Autorisation de signature pour la Convention de Transaction et Quittance dans le dossier de l'expropriation du 9-11 et 13-15, rue Prince;
- 30.6 Versement dans le dossier de l'expropriation du 9-11 et 13-15, rue Prince;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 Demande d'ordonnance d'enlèvement des nuisances pour l'immeuble sise au 45, rue York;
- 40.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 512;
- 40.3 Adoption du Règlement d'emprunt 849-2013 décrétant un emprunt de 948 000 \$ pour le financement du déficit accumulé au 31 décembre 2012;
- 40.4 Schéma de couverture de risques – MRC du Haut-St-Laurent;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Contrat de travail du directeur du service des incendies de la Ville de Huntingdon;

## **60. –VARIA**

- 60.1 Demande à la municipalité du Canton de Godmanchester d'installer un arrêt obligatoire sur le chemin Ridge, au coin de la rue F.-Cleyn et d'enlever celui au coin de Dalhousie;

- 60.2** Demande à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de tous les poteaux doubles sur le territoire de la Ville;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

Levée de la séance

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

**13-12-02-3375**

**Il est proposé par Monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par Monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 décembre 2013 tel que lu par monsieur le Maire. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont reportés à une séance ultérieure :

- 20.3 - Achat d'uniformes civils pour les pompiers du département du Service des incendies de la Ville;
- 30.5 - Autorisation de signature pour la Convention de Transaction et Quittance dans le dossier de l'expropriation du 9-11 et 13-15, rue Prince;
- 30.6 - Versement dans le dossier de l'expropriation du 9-11 et 13-15, rue Prince;

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Nomination d'un représentant pour la Ville de Huntingdon à la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon;
- Retrait de l'arrêt obligatoire sur le Chemin Fairview au coin de la rue Centre;
- Réouverture de la rue Dalhousie, entre King et Wellington;
- Ouverture de poste : Brigadier scolaire à temps partiel

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de novembre 2013**

Les rapports des directeurs pour le mois de novembre 2013 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe.

#### **Rapport sur la situation financière au 25 novembre 2013**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 25 novembre 2013.

## **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 25 novembre 2013**

### **Comptes à payer –Novembre 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

## **Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 25 novembre 2013**

### **Dépenses d'investissement –Novembre 2013**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de novembre 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

## **Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le document «Registre des déclarations des membres du conseil de la municipalité qui ont reçu des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages pour l'année 2013». Aucun membre du conseil n'a fait de déclaration devant être inscrite au registre pour l'année 2013.

## **Période d'informations du maire**

Le maire informe les citoyens que le gouvernement du Québec a modifié l'Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités relative au remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette mesure fiscale qui consiste en une compensation versée aux municipalités pour les montants de la taxe

(TVQ) qu'elles paient relativement aux biens et aux services qu'elles acquièrent se traduira pour la Ville par un manque à gagner d'environ 118 000 \$ dans son budget 2014 comparativement à 2013. À compter de 2014, la Ville sera admissible à un remboursement de 62,8 % de la TVQ applicable aux fournitures taxables de biens et de services

Madame Johanne Hébert, trésorière de la Ville, présente aux citoyens présents à la séance, l'état des revenus et dépenses que génère le Parc industriel.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

**M. Yvan Lefebvre :** *Il demande si l'immeuble du 4 rue Lorne ne loge que 4 locataires.*

**Mme Mélissa Spénard :** *Elle demande à quel moment fermera l'entreprise Phoenix Innovation Technologie.*

**M. Yvan Lefebvre :** *Il demande si la construction de l'immeuble Les Habitations des Tisserandes sera financée totalement par le gouvernement.*

**Mme Mélissa Spénard :** *Elle demande s'il est vrai que les panneaux «Arrêt» sur le Chemin Fairview au coin de Dixon seront enlevés. Elle mentionne que les automobilistes et les camions lourds circulent très rapidement sur le Chemin Fairview et c'est la raison pour laquelle les citoyens du secteur avaient demandé au Conseil d'installer un panneau «Arrêt». Elle affirme qu'un représentant du MTQ lui a assuré que le panneau était pour rester là.*

**M. Patrice Laflamme :** *Il demande si le maire ou un membre du conseil sera toujours présent aux réunions de la MRC du Haut-St-Laurent. Il demande si le processus d'adhésion à la Régie intermunicipale de l'aréna de Huntingdon est complété.*

**M. Yvan Lefebvre :** *Il veut connaître pour quel montant la Ville a vendu le terrain de la Route 202 à Isolation Future;*

**Mme Mélissa Spénard :** *Elle demande pourquoi le Conseil a ajouté le point de la réouverture de la rue Dalhousie au varia de l'ordre du jour alors qu'il avait annoncé au dernier Conseil que la décision serait prise en 2014.*

**Mme Mélissa Spénard** *Après que le maire ait mentionné que des pourparlers avaient eu lieu avec l'école Héritage à l'effet d'un possible partenariat pour l'utilisation du parc de l'école Héritage, elle demande s'il y a eu des discussions avec le directeur de l'École Héritage.*

**M. André Gariépy :** *Il dit être contre l'ouverture de la rue Dalhousie. Si elle rouvre, cela nuira aux festivités qui ont lieu dans le parc. De plus, quand les camions remorques passeront sur la rue ce sera dangereux pour la sécurité des enfants.*

**Gilles Riel :** *Il affirme que la rue doit être rouverte car depuis la fermeture de cette rue, il y beaucoup trop de circulation sur la rue Wellington.*

**Mme Darragh** : Elle demande que le Conseil leur donne trois bonnes raisons de rouvrir la rue Dalhousie et que si ces raisons sont valables alors les familles vont accepter leur décision. Elle dit qu'elle a aménagé dans la Ville de Huntingdon avec son conjoint et qu'elle a toujours beaucoup apprécié aller au Parc Prince-Arthur. Il sera maintenant dangereux pour les enfants.

**Mme Claudette Ricard** : Elle mentionne que la rue Dalhousie a toujours été ouverte. Elle dit amener jouer ses petits enfants au Parc Prince-Arthur et que les parents doivent surveiller leurs enfants. De plus, il y aurait très peu d'enfants qui jouent dans cette partie de la rue.

**M. Jean-Noël Roy** : Il mentionne que la fermeture de la rue nuit aux commerçants de la rue Dalhousie et à la circulation des camions de 53 pieds qui font des livraisons.

**M. Yvan Lefebvre** : Il demande combien la Ville a investi dans le skatepark.

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 18 novembre 2013**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 novembre 2013 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-12-02-3376

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par madame Marielle Duhème**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 novembre 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

## **20. – Contrats**

### **Vente de deux véhicules d'incendie usagés**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a acquis un camion auto-pompe citerne 2012 lequel remplace le camion auto-pompe 1980 et le camion citerne 1992 incluant le réservoir citerne 1972;

**Considérant que** ces deux véhicules sont désuets et ne respectent plus les normes concernant les véhicules d'incendie;

**Considérant que** la Ville a reçu deux (2) soumissions pour la vente du camion Auto- pompe GMC 1980 et le camion citerne Inter 20S 1992, soit;

J.R. Caza & frères	: Auto-pompe	: nil
	Citerne	: 2 400 \$
D.P. Métal Inc.	: Auto-pompe	: 1 300 \$
	Citerne	: 8 000 \$

13-12-02-3377

**Il est proposé par Madame Marielle Duhème  
Appuyé par Monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité**

**D'accepter** la plus haute soumission reçue de la compagnie D.P. Métal Inc. au montant de 9 300 \$ plus les taxes applicables.

**Que** ces deux véhicules soient vendus sans aucune garantie.

Adopté

**Offre d'achat de Muslim Welfare Association pour le lot vacant numéro 19A-63**

**Considérant que** Muslim Welfare Association a présenté une deuxième offre d'achat numéro PAG20646 pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63, situé sur la Route 202 pour un prix total de 93 000\$;

**Considérant qu'**un montant de 5 220 \$ plus les taxes devra être remis à RE-MAX Actif Inc., courtier représentant l'acheteur ;

**Considérant** les conditions stipulées à l'article 12 de l'offre d'achat dont celles établissant que la Ville de Huntingdon devra prendre à sa charge le prolongement de son réseau d'aqueduc et la construction d'un chemin d'accès jusqu'aux limites de la propriété ainsi que tous les coûts excédent 1000 \$ pour la construction d'un ponceau;

**Considérant que** l'acheteur entend établir un cimetière musulman, une chapelle, un centre communautaire ainsi qu'une résidence pour un gardien, lesquels seront exemptés du paiement de toutes taxes foncières en vertu de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**Considérant que** la Ville est en négociations avec un groupe de promoteurs afin d'implanter sur ce lot une usine de maisons préfabriquées laquelle générera des revenus importants de taxes ainsi qu'une création d'emplois;

**Considérant** la situation financière précaire de la Ville de Huntingdon;

13-12-02-3378

**Il est proposé par Monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par Monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon refuse l'offre d'achat numéro PAG20646 présentée par Muslim Welfare Association pour l'immeuble portant le numéro de lot 19A-63.

Adopté

**30. – Administration & Finances**

**Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon –  
Quotes-parts 2014**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a par sa résolution 13-11-18-3371 manifesté son intention de se joindre à la Régie

intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon à compter de l'année 2014;

**Considérant qu'**à cette fin, l'entente intermunicipale actuellement en vigueur devra être modifiée afin d'inclure la Ville de Huntingdon à titre de municipalité membre;

**Considérant que** la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon a préparé ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 pour un montant de revenus et de dépenses de 354 000\$ et a établi le montant de la quote-part à 5.25 \$ par habitant, ce qui représente une somme de 12 568.50 \$ pour la Ville de Huntingdon.

13-12-02-3379

**Il est proposé par Monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par Monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon ainsi que le montant de la quote-part établi à 12 568.50 \$ pour l'exercice financier 2014;

**Que** la Ville de Huntingdon accepte de défrayer le montant des frais légaux qui seront encourus par la Régie afin d'inclure la Ville de Huntingdon à l'entente intermunicipale en vigueur.

Adopté

**Nomination d'un représentant pour la Ville de Huntingdon à la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon**

13-12-02-3380

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard  
Appuyé par Monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal nomme monsieur Rémi Robidoux représentant de la Ville de Huntingdon à la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon.

Adopté

**Demande d'une contribution financière de l'Association du Hockey mineur de Huntingdon – Saison 2013**

**Considérant** les pourparlers intervenus entre la Ville de Huntingdon et la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon ;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon se joint à la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon dès 2014 et versera ainsi sa quote-part à titre de municipalité membre;

**Considérant** la résolution 13-11-18-3361 à l'effet d'autoriser le versement une somme de 230 \$ pour chacun des vingt-neuf (29) joueurs non membres de l'Aréna régional de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription.

13-12-02-3381

**Il est proposé par Monsieur Howard Welburn  
Appuyé par Monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité**



**D'abroger** la résolution **13-11-18-3361** à l'effet d'autoriser le versement une somme de 230 \$ pour chacun des vingt-neuf (29) joueurs non membres de l'Aréna régional de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription;

**D'autoriser** le versement une somme de 115 \$ pour chacun des vingt-neuf (29) joueurs non membres de l'Aréna régional de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription pour la partie 2013 de la saison 2013-2014.

**Que** le versement de la contribution financière 2013 d'un montant de 3 335 \$ soit remis à la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon.

Adopté

**Demande d'une contribution financière du Club de patinage artistique de Huntingdon – Saison 2013**

**Considérant** les pourparlers intervenus entre la Ville de Huntingdon et la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon ;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon se joint à la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon dès 2014 et versera ainsi sa quote-part à titre de municipalité membre;

**Considérant** la résolution **13-11-18-3362** à l'effet d'autoriser le versement une somme de 230 \$ pour chacune des 13 patineuses inscrites au Club de patinage artistique de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription pour la saison 2013-2014.

13-12-02-3382

**Il est proposé par Madame Marielle Duhème  
Appuyé par Monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité**

**D'abroger** la résolution **13-11-18-3362** à l'effet d'autoriser le versement une somme de 230 \$ pour chacune des 13 patineuses inscrites au Club de patinage artistique de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription pour la saison 2013-2014;

**D'autoriser** le versement une somme de 115 \$ pour chacune des 13 patineuses inscrites au Club de patinage artistique de Huntingdon afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription pour la partie 2013 de la saison 2013-2014.

**Que** le versement de la contribution financière 2013 d'un montant de 1 495 \$ soit remis à la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon.

Adopté

**Demande d'engagement du MAMROT en rapport au contrat de diversification et de développement économique avec la MRC du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** le 22 juin 2009, le gouvernement du Québec a confirmé que la MRC le Haut-Saint-Laurent bénéficiait d'une prolongation du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* et qu'une somme de 505 000 \$ serait réservée pour soutenir la Ville de

Huntingdon dans la poursuite de sa démarche de diversification et de développement économique déjà signée avec la MRC ;

**Considérant que** le 25 mars 2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a signé un nouveau contrat de diversification et de développement lequel prolongeait celui signé le 6 mars 2007 et établissait les nouvelles sommes disponibles ;

**Considérant que** la MRC a confié à la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon la réalisation des actions associées au mandat.

13-12-02-3383

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard  
Appuyé par Monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil de la Ville de Huntingdon demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de s'engager à verser la totalité de l'aide financière octroyée en vertu du contrat de diversification et de développement, et plus précisément, la dernière tranche représentant une somme de 100 000 \$ pour l'année financière 2013-2014.

**Que** le Conseil de la Ville de Huntingdon demande l'appui de monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon ainsi qu'au Conseil des maires de la MRC le Haut-Saint-Laurent dans ce dossier.

Adopté

#### **40 – Réglementation**

##### **Demande d'ordonnance d'enlèvement des nuisances pour l'immeuble sise au 45, rue York**

**Considérant que** la propriétaire de l'immeuble situé au 45, rue York a contrevenu à l'article 3.3.2 du Règlement 513 concernant la construction, en permettant que le terrain ne soit pas libre de tous objets soit, débris, matériaux de construction, bois, fenêtre, métal, pneus, palettes de bois, bâches de protection, chaises et autres rebuts, le tout contrevenant à l'article 4.1.1 du Règlement 515 relatif au permis et certificats;

**Considérant qu'**il s'agit d'un cas de récidive chronique;

13-12-02-3384

**Il est proposé par Monsieur Paul André Ricard  
Appuyé par Monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal demande à la Cour que soit ordonné à la propriétaire du 45, rue York d'enlever les nuisances afin de maintenir l'immeuble en bon état de propreté et qu'à défaut d'exécution que la Cour permette l'enlèvement des dites nuisances par la Ville de Huntingdon, le tout aux frais de la propriétaire de l'immeuble.

Adopté

##### **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 512**

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel un règlement modifiant le règlement de zonage 512 ainsi que le plan de zonage afin de modifier les limites de la zone IN-8 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Adoption du Règlement d'emprunt 849-2013 décrétant un emprunt de 948 000 \$ pour le financement du déficit accumulé au 31 décembre 2012**

**Considérant qu'**un avis du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Florent Ricard lors de la séance du conseil tenue le 18 novembre 2013;

**Considérant qu'**une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter pour combler un déficit conformément à la loi qui régit la municipalité (article 3 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux) ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

13-12-02-3385

**Il est proposé par Monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par Monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le règlement numéro 849-2013 décrétant un emprunt de 948 000 \$ pour le financement du déficit accumulé au 31 décembre 2012.

Adopté

**Schéma de couverture de risques – MRC du Haut-St-Laurent**

**Considérant que** les municipalités qui participent à la mise en œuvre d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté peuvent bénéficier de l'exonération de responsabilité applicable en matière de sécurité incendie selon les conditions prévues à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie.

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a souscrit sans réserve au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-St-Laurent et respecte les objectifs fixés;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon considère qu'elle ne devrait pas contribuer aux charges financières relatives à un préventionniste pour le bénéfice de la MRC puisque la Ville offre déjà ce service pour son territoire et a déjà au sein de son corps de pompier deux (2) officiers ayant les qualifications de préventionniste;

**Considérant que** le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-St-Laurent prévoit plusieurs exceptions et particularités reliées à la Ville de Huntingdon dont celle stipulée à la page 137 du document qui stipule «Comme prévu dans le schéma, les municipalités de la MRC, à l'exception de la ville de Huntingdon, se partageront 1 ressource en prévention incendie».

13-12-02-3386

**Il est proposé par Monsieur Howard Welburn  
Appuyé par Monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Ville de Huntingdon adhère au schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté par le ministre, malgré son désaccord quant à la contribution financière demandée à la Ville par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le salaire du préventionniste.

Adopté

#### **50. –Nomination & Gestion du personnel**

##### **Contrat de travail du directeur du service des incendies de la Ville de Huntingdon**

**Considérant que** le directeur de la sécurité incendie, monsieur Pierre Clément, a informé la directrice générale de sa décision de travailler pour la MRC du Haut Saint-Laurent à titre de préventionniste régional;

**Considérant** les discussions intervenues entre les représentants de la MRC et le maire ainsi que la directrice générale à l'effet que monsieur Clément travaillera 4 jours par semaine pour la MRC, et ce, à compter du mois de décembre 2013;

**Considérant** les discussions intervenues entre l'administration de la Ville et les officiers du département du service des incendies à l'effet que certaines tâches du directeur de la sécurité incendie seront dorénavant sous la responsabilité des officiers, soient;

- **Mesures d'urgence et sécurité civile** : Marco Gauthier et/ou Roger Lefebvre
- **Prévention** : Robert Smith et/ou Pierre Clément;
- **Premiers répondants** : Marc Voyer;

**Considérant** que monsieur Clément se propose à travailler pour la Ville de Huntingdon à titre de chef pompier à temps partiel, soit 10 heures semaine;

13-12-02-3387

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par Monsieur Howard Welburn**

**Marielle Duhème et Paul André Ricard votent contre :**

*Ils s'opposent au nombre d'heures de travail de 10 heures par semaine et préconisent un horaire de 8 heures par semaine.*

**Et résolu à la majorité :**

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à négocier les termes d'un nouveau contrat de travail avec monsieur Pierre Clément, à être entériné par le conseil municipal, et que dans l'intervalle, il est convenu que monsieur Clément travaillera 10 heures par semaine à titre de chef pompier à temps partiel, et ce, au taux horaire en vigueur.

Adopté

#### **60. –Autres**

##### **Demande à la municipalité du Canton de Godmanchester d'installer un arrêt obligatoire sur le chemin Ridge, au coin de la rue F.-Cleyn et d'enlever celui au coin de Dalhousie**

**Considérant** les discussions intervenues entre les membres du conseil municipal de la Ville;

**13-12-02-3388**

**Il est proposé par Monsieur Howard Welburn**

**Appuyé par Monsieur Paul André Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**De demander** à la municipalité du Canton de Godmanchester qu'une demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin que soit installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin Ridge du côté de Godmanchester, au coin de la rue F.-Cleyne et qu'à la suite de l'acceptation du MTQ, la Ville procède à l'installation d'un panneau d'arrêt du côté de Huntingdon.

**De demander** à la municipalité du Canton de Godmanchester que soit retiré le panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin Ridge du côté de Godmanchester, au coin de la rue Dalhousie et qu'à la suite de l'acceptation de Godmanchester, la Ville procède à l'enlèvement du panneau d'arrêt du côté de Huntingdon.

Adopté

**Demande à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de tous les poteaux doubles sur le territoire de la Ville**

**Considérant que** Hydro Québec a installé à quelques endroits sur le territoire de la Ville de nouveaux poteaux électriques afin de remplacer ceux devenus désuets et que ceux-ci ne sont toujours pas enlevés;

**Considérant que** les doubles poteaux nuisent au déneigement et qu'il y a un risque de dommages à nos équipements ou pour ceux d'Hydro-Québec;

**13-12-02-3389**

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par Madame Marielle Duhème**

**Et résolu à l'unanimité :**

**De demander** à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement de tous les poteaux doubles sur le territoire de la ville de Huntingdon.

Adopté

**Retrait de l'arrêt obligatoire sur le Chemin Fairview au coin de la rue Centre**

**Considérant que** le Conseil juge dangereux le panneau d'arrêt obligatoire installé sur le chemin Fairview au coin de la rue Centre alors que dans l'autre sens aucun panneau d'arrêt n'est installé.

**13-12-02-3390**

**Il est proposé par Madame Marielle Duhème**

**Appuyé par Monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le Conseil municipal demande au Département des travaux publics de retirer l'arrêt obligatoire situé au coin de la rue Centre et Fairview.

Adopté

### **Réouverture de la rue Dalhousie, entre King et Wellington**

**Considérant** les plaintes à l'effet que les camions de 53 pieds ont de la difficulté à manœuvrer au coin des rues Dalhousie et Wellington lorsqu'ils vont livrer chez les entreprises du secteur;

**Considérant que** la rue Dalhousie a toujours été ouverte à la circulation dans le passé;

13-12-02-3391

**Il est proposé par Monsieur Florent Ricard  
Appuyé par Madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal décrète que la portion de la rue Dalhousie, entre King et Wellington, soit rouverte à la circulation.

Les conseillers Howard Welburn et Rémi Robidoux suggèrent la possibilité de fermer la rue du 24 juin jusqu'à la fête du Travail pour les activités estivales qui se produiront dans le parc, telles que le Marché Fermier, les festivités de la Saint-Jean-Baptiste, etc.

Adopté

### **Ouverture de poste : Brigadier scolaire à temps partiel**

**Considérant** la réouverture d'une partie de la rue Dalhousie, entre King et Wellington;

**Considérant que** l'École Héritage, accueillant des enfants de niveau primaire, est située au coin des rues King et Dalhousie et que le Conseil reconnaît l'importance d'assurer des déplacements sécuritaires aux jeunes aux abords de l'école;

**Considérant que** la Ville souhaite embaucher pour l'année 2014 un brigadier scolaire à temps partiel;

13-12-02-3392

**Il est proposé par Madame Marielle Duhème  
Appuyé par Monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'ouverture d'un poste de brigadier scolaire à temps partiel pour l'École Héritage, situé au 21 rue King et que l'embauche soit effective dès janvier 2014.

Adopté

### **70. –Rapport des comités et des conseillers**

**Howard Welburn :** La rue Dalhousie pourrait être fermée au même moment où l'école fermera pour la saison estivale.

**Marielle Duhème :** En conséquences des décisions du conseil, il est difficile de faire plaisir à tous les citoyens. La majorité s'entendait pour ouvrir la rue.

**Florent Ricard :** La rue Dalhousie est située dans le milieu de la ville et devait être ouverte.

**Rémi Robidoux** : La décision d'ouvrir la rue s'est prise rapidement, mais il est important de s'assurer de la sécurité des enfants. Il mentionne que la nécessité d'embaucher un brigadier devrait être évaluée.

**Denis St-Cyr** : Le conseil a été élu pour prendre des décisions et c'est ce qu'il va faire. Il mentionne que les décisions du conseil ne peuvent pas plaire à tout le monde.

**Levée de la séance**

**13-12-02-3393**

**Il est proposé par Monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par Monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 21 h 43.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière